



**DATE : 4 juillet 2012**

**Séance du Conseil Général  
sous la présidence de M. le Président  
Jean-Gabriel Meylan**

**CONSEIL GENERAL**

Présents : 30 Conseillers généraux            majorité = 16            Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

**CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen.

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JEAN-GABRIEL MEYLAN**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan a le plaisir d'ouvrir cette première séance de seconde année de législature et de saluer les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillères et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public et plus particulièrement M. Sauvage qui sera notre orateur pour le point 3.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 25 du 22 juin 2012, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance. Il rappelle que les règles en vigueur de l'année dernière sont toujours applicables. C'est-à-dire pour le bon fonctionnement de notre assemblée : l'écoute, la courtoisie et la demande de parole restent une priorité.

Une modification de l'ordre du jour a été demandée par le Conseil Communal sous le point 4. Par soucis de transparence, le Conseil Communal a demandé la création d'un point

4.1. Fr. 20'000.-            pour le plan communal des énergies avec le label Cité de l'énergie ou  
Fr. 8'000.-            pour le plan communal des énergies sans le label Cité de l'énergie.  
et

4.2. Fr. 30'000.-            pour la constatation de la nature forestière par un géomètre et pour un  
complément d'honoraires du bureau d'urbanisme Archam SA.

DATE : 4 juillet 2012

ceci afin d'avoir le choix de pouvoir définir s'il est désiré un crédit d'investissement pour un plan communal des énergies avec le label Cité de l'énergie ou un crédit d'investissement pour un plan communal des énergies qui est le seul obligatoire pour ces deux choses. Le bureau du Conseil Général, dans son ensemble, est favorable à cette modification de l'ordre du jour.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet cette modification de l'ordre du jour au vote. Cette dernière est acceptée à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jean-Gabriel Meylan.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 avril 2012.
3. Présentation du processus Cité de l'énergie et du plan communal des énergies. *(débat libre)*
4. Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 50'000.- pour la suite et fin des travaux de révision du PAL.
  - 4.1. Fr. 20'000.- pour le plan communal des énergies avec le label Cité de l'énergie ou Fr. 8'000.- pour le plan communal des énergies sans le label Cité de l'énergie.
  - 4.2. Fr. 30'000.- pour la constatation de la nature forestière par un géomètre et pour un complément d'honoraire du bureau d'urbanisme Archam SA.
5. Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 23'000.- pour la pose de pare-balles suite à l'assainissement de la butte de tir à Vesin.
6. Rapport de la commission de la salle polyvalente. *(débat libre)*
7. Rapport intermédiaire de la commission des écoles. *(débat libre)*
8. Rapport intermédiaire de la commission déchetterie. *(débat libre)*
9. Informations communales.
10. Divers.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a d'autres remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 25 AVRIL 2012**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote.

#### **Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

### **3. PRESENTATION DU PROCESSUS CITE DE L'ENERGIE ET DU PLAN COMMUNAL DES ENERGIES**

DATE : 4 juillet 2012

L'environnement et le développement durable sont des idées que chacun porte dans son cœur ou dans tous les cas sont connus de tous. Malheureusement, la mise en place de ces idées sert souvent à la pression économique. Espérons que l'orateur de la soirée, M. Julien Sauvage, de l'entreprise Bio-Eco, pourra rapprocher les notions environnementales et économiques en proposant des concepts judicieux pour notre commune. En préalable à la prise de parole de M. Sauvage, M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole à M. Bernard Grandgirard, conseiller communal responsable du PAL, qui nous fait une introduction plus complète sur le sujet.

M. Bernard Grandgirard nous informe que ce qui nous impose de faire un plan communal des énergies est dans un premier temps, la loi cantonale sur les énergies du 9 juin 2000, qui nous impose : de faire un plan communal des énergies et de mettre en place une commission consultative des énergies dans un délai de 7 ans. A noter qu'en 2007 une seule commune fribourgeoise avait réalisé cette tâche, à savoir la commune de Bulle. Pour notre commune une prolongation de ce délai avait été demandée compte tenu de la révision du PAL. D'autre part, l'introduction de la nouvelle LATEC au 1<sup>er</sup> janvier 2010 nous impose également, dans le cadre de la révision du PAL, d'établir le plan communal des énergies. Un des éléments qui justifie la présentation de ce soir, c'est également la proposition formulée par M. Jacques Monnard, Conseiller Général, lors de la séance du CG de décembre 2011. D'autre part, en début de l'année 2012, nous avons reçu un courrier de la Direction de l'économie et de l'emploi nous informant du subventionnement du processus « label Cité de l'énergie », ceci dans un délai allant jusqu'en 2015. Il faut également relever que suite à l'examen préalable de la révision du PAL, le SEn a donné un préavis défavorable sur ce sujet car ce qui leur a été présenté en examen préalable est insuffisant. Dès lors, le Conseil Communal a formulé 3 demandes d'offres pour ce travail. Une seule réponse a été positive, c'est celle du bureau Bio-Eco, car les autres, soit pour des raisons de capacités ou des raisons de procédures, n'ont pas les compétences pour nous suivre dans l'élaboration de ce plan communal des énergies.

La parole est donnée à M. Julien Sauvage, de l'entreprise Bio-Eco, conseiller Cité de l'énergie.

Voici en quelques mots, la présentation de M. Sauvage (cette dernière sera à disposition sur le site internet de la commune) :

1. Le programme de SuisseEnergie et ses objectifs 2011-2020 est axé sur 3 piliers :
  - réduction de la consommation d'énergie fossile et des émissions de CO<sub>2</sub>
  - maîtrise de l'augmentation de la consommation électrique via énergies renouvelables
  - augmentation de la part des énergies renouvelables
  
2. Les objectifs du canton de Fribourg sont une société à 2000 watts, c'est-à-dire que 2000 watts c'est la puissance qu'un être humain utilise en moyenne mondiale par an. La consommation actuelle d'énergie primaire par hab. en Suisse est d'env. 55'000 kWh  $\cong$  5500 l/an de pétrole et une consommation énergétique continue de 6300W. Le canton de Fribourg a également d'autres objectifs qui sont :
  - « Société à 4000 watts d'ici 2030 » : efficacité énergétique, énergies renouvelables, exemplarité
  - modifications récentes de la loi sur l'énergie (Fév. 2012) : mise en place d'une commission énergie, analyse des consommations des bâtiments publics et mesures d'assainissement, Minergie-P ou -A, planification énergétique, assainissement de l'éclairage public, énergies renouvelables, Naturemade Star
  - obtention du Label Cité de l'énergie : soutiens financiers

DATE : 4 juillet 2012

3. Le plan communal des énergies demande aux communes :
- Etat des lieux de la politique énergétique
  - Plan des secteurs énergétiques (potentiel de valorisation des ressources, ressources indigènes, réseaux existants et futurs....)
  - Définition d'objectifs en matière énergétique (compatibles avec les objectifs du canton)
  - Liste des mesures à mettre en œuvre (plan d'actions, moyens mis en œuvre)

Le plan des secteurs énergétiques fait partie intégrante du Plan d'Aménagement Local et doit être intégré à la révision du PAL.

4. Le label Cité de l'énergie, une démarche de qualité :
- 1er pas : Devenir membre de l'association Cité de l'énergie
  - 2e pas : Partenaire en processus : distinction pour les communes qui structurent leur politique énergétique selon les instruments des Cités de l'énergie
  - 3e pas : Label Cité de l'énergie : quand 50% des mesures possibles sont réalisées, la commune reçoit le label.
  - 4e pas : European Energy Award Gold : la distinction correspond au label Cité de l'énergie en or. Plus de 75% des mesures possibles réalisées ou décidées.

Les champs d'actions sont :

**1. Planification urbaine et aménagement du territoire**

Politique énergétique, plan d'actions, planification, procédure d'autorisation, contrôle des constructions, ...

**2. Bâtiments et équipements municipaux**

Etat des lieux, assainissement, comptabilité énergétique, entretien

**3. Approvisionnement en énergie, dépollution**

Électricité, réseau de chaleur à distance, énergies renouvelables, eau, eaux usées, déchets, ...

**4. Mobilité et transports**

Transports publics, zones 30, stationnement, cheminements piétons et cyclistes

**5. Organisation interne**

Formation continue, lignes directrices d'achat, controlling, ...

**6. Communication externe, coopération**

Information, manifestations, promotion locale

M. Sauvage se tient à disposition pour toutes questions.

M. le président Jean-Gabriel Meylan incite les conseillers généraux à poser des questions puisque cet objet fait partie du point 4 du tractanda. La parole est donnée aux conseillers généraux :

M. Jacques Monnard demande combien de communes possèdent déjà ce label et quelle population cela représente ?

DATE : 4 juillet 2012

M. Sauvage répond qu'en Suisse romande c'est 284 communes qui représentent 3,4 millions d'habitants.

M. Olivier Vonlanthen relève qu'il y a une planification sur 4 ans avec des objectifs qui peuvent être votés en assemblée. Si pour des raisons financières ou autres on doit reporter le projet au-delà des 4 ans, que ce passe-t-il ?

M. Sauvage répond que c'est un engagement volontaire ; c'est un processus d'amélioration continu et il n'y a pas de délai dans le temps pour l'obtention de ce label.

M. Olivier Vonlanthen demande quel est l'impact sur le label si on n'a pas les moyens de tout mettre en œuvre pour le faire ?

M. Sauvage précise qu'il n'y a pas d'obligation d'obtenir le label ; il y a une incitation de la part du Canton à entrer dans le processus mais pas d'obligation. La commune fait au mieux en fonction de ses moyens.

M. Olivier Vonlanthen : la commune a l'intention d'obtenir ce label mais pas les moyens, peut-on abandonner ?

M. Sauvage répond que cela peut durer dans le temps. On va établir un inventaire des mesures énergétiques de la commune ; cette dernière va mettre en place un plan d'action et si dans deux ou trois ans on refait un inventaire et que l'on s'aperçoit que la commune n'est pas en mesure d'obtenir le label, ce n'est pas une obligation. L'important est de s'engager dans ce processus d'amélioration continu.

M. Bernard Grandgirard précise qu'il n'y a pas forcément toutes les mesures qui nécessitent un investissement, il y a des mesures d'incitation aux nouvelles constructions d'utiliser les mesures renouvelables, ces mesures peuvent apporter des points à la commune du moment qu'une information claire est donnée. Par contre, si on parle de l'éclairage public, il est évident qu'il y aura un investissement qui sera présenté au Conseil Général. A ce sujet, dans la modification de la loi sur l'énergie 2012, le Conseil d'Etat encourage toutes les communes et les services publics à transformer l'éclairage public jusqu'en 2018. Il n'y a pas que des mesures qui nécessitent un investissement.

M. Olivier Vonlanthen demande s'il existe des chiffres relatifs aux investissements des communes pour ce label ? Et si la commune voit qu'elle n'arrive pas à ce label, peut-elle s'en retirer ?

M. Sauvage répond qu'il ne connaît pas les chiffres et n'est pas sûr qu'il en existe. Pour la deuxième question si la commune souhaite se retirer de ce label, elle le peut.

M. Dominique Torche est surpris que le Conseil Communal propose d'accepter ce crédit pour le label Cité de l'énergie et demande, concrètement, ce que le Conseil Communal prévoit à court et moyen terme comme action pour ce label ?

M. Bernard Grandgirard répond que tant que nous n'aurons pas abordé le sujet de l'énergie d'une manière concrète au sein du Conseil Communal mais également au sein du législatif, nous ne serons pas en mesure d'apporter des réponses sur ce qui peut être fait ou doit être fait au niveau énergétique, c'est justement le but de cette démarche d'aborder le sujet. Dès le moment que l'on est contraint de faire un plan communal des énergies, depuis 2007, c'est aujourd'hui l'occasion de le faire car le plan communal des énergies doit être de toute manière fait. Au niveau du coût, avec le subventionnement, il n'y a pratiquement pas de

DATE : 4 juillet 2012

différence entre le plan communal des énergies et le plan communal des énergies avec le label Cité de l'énergie.

M. Dominique Torche pour sa part, à moins d'avoir du concret, ne peut pas accepter de décider d'investir à nouveau sur un tel projet. Il y a une commune qui a fait quelque chose, c'est la commune de Bulle. Il demande combien de commune, dans le canton de Fribourg, ont investi ou fait quelque chose, depuis 2000, dans ce label ?

M. Bernard Grandgirard répond qu'un article est paru dans les journaux le 14 février 2011 où il était mentionné que 5 communes avaient décroché le label, 4 communes qui l'ont eu quelques temps après. On trouve ces chiffres sur le site internet Cité de l'énergie. Il y a environ 15 communes qui ont obtenu ce label mais il y a également de nombreuses communes qui sont en cours de processus. Il faut également relever que le subventionnement de 50% est entré en vigueur au 1.1.2012 et c'est à ce moment-là que nous avons été incités à le faire.

M. Dominique Torche demande si, par rapport au PAL, on refuse ce label, est-ce que le processus de révision du PAL est retardé ou pas ?

M. Bernard Grandgirard répond que c'est pour cela que le point 4 prévoit deux volets : soit Fr. 20'000.- pour le plan communal des énergies avec le label Cité de l'énergie ou Fr. 8'000.- pour le plan communal des énergies sans le label. Un des deux doit être voté autrement toute la révision du PAL de même que les autres investissements demandés ce soir sont mis en péril. Cela veut dire que si nous n'acceptons pas au minimum les Fr. 8'000.- nous aurons un préavis défavorable du SEn lors de la mise à l'enquête publique qui nous contraindra à faire ce plan communal des énergies et nous ne pourrons pas faire accepter la révision du PAL.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan rappelle que la scission du point 4.1 et 4.2. était volontairement faite pour donner la possibilité au Conseil Général de pouvoir se prononcer uniquement sur le plan communal des énergies qui est une obligation ou sur le plan communal des énergies avec le label Cité de l'énergie.

M. Jacques Monnard nous fait part qu'en ce qui concerne les communes du canton de Fribourg qui ont obtenu le label Cité de l'énergie, il y en avait 20 en fin novembre 2011 plusieurs étaient en processus. Au niveau de la Broye, il n'y en a aucune, cependant Domdidier, Estavayer et Châbles sont en processus.

Mme Nadia Savary précise que toutes les communes ont démarré leur révision de PAL par obligation suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LATeC et ce processus est obligatoire et lié à la révision du PAL.

Plus de questions, on passe au point

**4. DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 50'000.- POUR LA SUITE ET FIN DES TRAVAUX DE REVISION DU PAL**

- 4.1. Fr. 20'000.- pour le plan communal des énergies avec le label Cité de l'énergie ou  
Fr. 8'000.- pour le plan communal des énergies sans le label Cité de l'énergie.**

DATE : 4 juillet 2012

M. le Président Jean-Gabriel Meylan précise qu'au préalable à ces demandes de crédit d'investissement, le Conseil Communal a d'ores et déjà été sensibilisé que ceux-ci devaient majoritairement faire partie du budget d'investissement soumis à votation lors des séances du mois de décembre. La réalité veut que des imprévus ou des solutions avantageuses se présentent au cours de l'année et ainsi dérogent malheureusement de temps en temps au principe. En ce qui concerne le point 4.1., les cadres légaux en vigueur, soit la loi sur l'énergie du 9 juin 2000 et le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, imposent aux communes de mettre en place dans un premier temps une commission communale de l'énergie intégrée au PAL et un plan des énergies ainsi qu'une comptabilité énergétique. Le label Cité de l'énergie est un complément. Il demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière du point 4.1.

M. Jean-Sébastien Rey demande, au nom du groupe « Unité communale », une interruption de séance avant de passer au vote.

M. Bernard Grandgirard propose de présenter la demande de crédit d'investissement relatif au plan communal des énergies ce qui permettra aux conseillers de prendre une décision en connaissance de cause.

Le bureau du CG ainsi que l'assemblée sont d'accord.

M. Bernard Grandgirard nous informe que le plan communal des énergies est une obligation. Le processus du label Cité de l'énergie est une démarche volontaire qui remplit les obligations légales, l'état des lieux ainsi que les mesures sont non contraignantes ; elles peuvent aboutir à une demande d'investissement comme par exemple l'éclairage public mais elles peuvent également aboutir à des mesures qui ne coûtent rien à la commune. La possibilité de se retirer à la fin de chaque année est possible puisque l'affiliation à l'Association Cité de l'énergie est une cotisation annuelle. A ce propos, la cotisation annuelle s'élève à Fr. 1'300.- par année et non Fr. 2'600.- comme mentionné dans le message. En effet, elle est calculée en fonction du nombre d'habitants. Cette cotisation donne droit à des prestations notamment une visite annuelle d'un conseiller Cité de l'énergie. Concernant le subventionnement, la Confédération, par l'entremise de SuisseEnergie subventionne cette démarche par Fr. 2'000.-. L'Etat de Fribourg prend à 100% la cotisation pour la première année. Les autres frais du processus sont subventionnés à raison de 50% mais jusqu'à Fr. 10'000.-. L'offre du bureau Bio-Eco s'élèverait, pour la commune, à Fr. 8'185.- avec le label Cité de l'énergie, ce qui correspond pratiquement au montant que nous devrions investir au minimum pour le plan communal des énergies sans le label. A cela il faut rajouter le travail de la commission, à savoir la commission d'aménagement puisque c'est cette dernière qui s'occupera également de la thématique de l'énergie. Il précise que le processus est déjà engagé pour le plan communal des énergies sous réserve de l'acceptation du législatif afin de ne pas mettre en péril l'avancement de la révision du PAL.

M. Guido Flammer constate que les Fr. 8'000.- étaient connus au moment de l'élaboration du budget et trouve dommage qu'il n'ait pas été proposé à ce moment-là.

M. Bernard Grandgirard répond que ce montant n'était pas connu sous cette forme c'est-à-dire que le plan communal des énergies faisait partie d'une enveloppe globale du PAL mais en fonction des exigences qui sont prévues par la modification de la loi sur les énergies, notre urbanisme nous a fait part qu'il y aurait un supplément pour l'élaboration de ce plan communal des énergies.

Avant d'interrompre la séance, M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole au président de la commission financière pour son rapport.

DATE : 4 juillet 2012

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière a étudié les deux possibilités, soit le plan communal des énergies qui nous reviendrait à environ Fr. 8'000. -- et le label Cité de l'énergie pour lequel l'étude nous coûterait Fr. 20'000.-- mais en bénéficiant d'environ Fr. 12'000.-- de subventions. Il faut ajouter à ce prix la cotisation annuelle de Fr. 1'300.-- dès la 2<sup>ème</sup> année. Elle donne un préavis favorable pour le label Cité de l'énergie, en sachant qu'avec la cotisation nous bénéficions d'un service qui est à disposition pour toutes questions.

Reprise de la séance après 10 minutes d'interruption.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan rappelle que les points 4.1., 4.2 et 5 sont en débat organisé, donc il donne la parole aux différents représentants des groupes :

Unité communale : M. Jean-Sébastien Rey nous informe que sur la base du message du Conseil Communal du 19 juin dernier, de la présentation de M. Sauvage et des débats de ce soir, le groupe « Unité communale » propose, à la majorité du groupe, d'accepter l'octroi du crédit d'investissement de Fr. 20'000.- pour le plan communal des énergies avec le label Cité de l'énergie. Le groupe demande que le catalogue des mesures soit établi avec toute la mesure et la rigueur nécessaires en vue des finances communales.

Unis pour Cugy : M. Guido Flammer nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » est d'accord pour le crédit de Fr. 20'000.- pour le plan communal des énergies avec le label.

Parti socialiste : M Jean-Denis Borgognon nous informe que le Groupe « Parti Socialiste » accepte le crédit proposé par le Conseil Communal, considérant que le label Cité de l'énergie peut apporter de bonnes mesures d'économies pour notre commune. Ce label sera un atout supplémentaire pour la commune en cas de réfection de nouveaux bâtiments ou la création de nouvelles infrastructures. De plus, nous profitons de bonnes subventions du canton.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet le point 4.1. : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 20'000.- pour le plan communal des énergies avec le label Cité de l'énergie au vote. Si ce dernier est accepté, le 2<sup>ème</sup> point du 4.1. ne sera pas soumis au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 2    Abstention : 0**

Le crédit d'investissement de Fr. 20'000.- pour le plan communal des énergies avec le label Cité de l'énergie, y compris les charges de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité.

**4.2.    Fr. 30'000.-    pour la constatation de la nature forestière par un géomètre et pour un complément d'honoraire du bureau d'urbanisme Archam SA.**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Bernard Grandgirard, Conseiller communal responsable du dicastère des constructions et de l'aménagement.



DATE : 4 juillet 2012

M. Bernard Grandgirard, avant de passer au point 4.2. tient à remercier M. Julien Sauvage pour sa présentation et le libère de la suite des délibérations.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan, le remercie également au nom des conseillers généraux.

M. Bernard Grandgirard nous donne quelques informations sur le point 4.2. :

*Fr. 10'000.- pour la constatation de la nature forestière* : c'est une procédure ordinaire imposée par le service des forêts, ceci suite à leur préavis donné sur l'examen préalable de la révision du PAL. Nous étions contraints de constater l'évolution de la nature forestière sur 10 parcelles de la commune, des parcelles qui peuvent être soit privées ou communales. Cette constatation c'est uniquement le fait qu'en 15 ans, la nature progresse ou ne progresse pas et le service peut constater par rapport à l'ortho photo des différences entre les plans à disposition et la réalité. Cela concerne également des parcelles en zone à bâtir qui sont en bordure de forêt. Cette constatation fait ensuite l'objet d'une mise à l'enquête publique effectuée par le service des forêts, à laquelle des oppositions sont possibles. Il précise que le mandat, pour cette constatation de la nature forestière, a déjà été attribué au bureau Hirsiger et Péclard SA, ceci pour des raisons de délais et par obligation suite au préavis du service. La constatation sur le terrain a été effectuée la semaine dernière sur 2 endroits à Cugy et 1 endroit à Vesin. Heureusement il n'y a pas eu de grandes surprises à signaler ; reste maintenant un travail du géomètre.

*Fr. 20'000.- pour un complément d'honoraires du bureau d'urbanisme Archam SA* : c'est un complément d'honoraires suite à l'examen préalable. Bien que le Conseil Communal ne soit pas partisan de budget à rallonge ou de la tactique salami, dans ce cas-là il n'y avait pas de possibilité d'anticipation. Notre urbanisme nous a transmis une justification écrite au mois d'avril 2012 nous informant que l'offre initiale pour la révision du PAL date du 27 mars 2009, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle LATeC au 1<sup>er</sup> janvier 2010. De nouvelles exigences ont été demandées et des compléments de travaux suite à l'examen préalable et aux préavis des services cantonaux. Un point important également, c'est les rencontres avec les propriétaires auxquelles a participé notre urbanisme si nécessaire, il y a également eu une séance publique supplémentaire qui n'était pas prévue dans l'offre initiale ainsi que différentes rencontres avec les services cantonaux. La mise en place d'une nouvelle commission d'aménagement suite à l'introduction du Conseil Général génère également de nombreuses discussions. Il rappelle que le budget actuel pour la révision du PAL est de Fr. 89'000.- et le coût à ce jour s'élève à Fr. 80'182.65. Il reste donc une réserve d'environ Fr. 9'000.- pour la suite de la procédure qui ne suffira pas.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole au président de la commission financière pour son rapport.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière donne un préavis favorable pour le crédit de Fr. 10'000.- pour la constatation de la nature forestière étant donné que les plans ne sont plus à jour et que sans ce budget tout le PAL sera retardé. Pour le crédit de Fr. 20'000.- pour le complément d'honoraires du bureau d'urbanisme Archam SA, il s'agit d'une adaptation des prix suite à deux raisons : la 1<sup>ère</sup> offre date de 2009, et la nouvelle LATeC entrée en vigueur en janvier 2010 incombe un travail plus conséquent au bureau d'urbanisme. La commission financière donne un préavis favorable, mais en espérant que la révision du PAL puisse évoluer positivement, étant donné que beaucoup de propriétaires sont concernés. Elle souhaite que les futurs arrangements avec ces derniers se fassent sans coût supplémentaire pour la commune.

DATE : 4 juillet 2012

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole à l'assemblée pour des questions.

M. Vincent Grandgirard s'interroge sur le montant de Fr. 3'000.- pour les travaux effectués par les employés communaux en relation avec le constat de la nature forestière. Est-ce que les employés vont effectuer des travaux en dehors de leurs heures ?

M. Bernard Grandgirard répond que lors de l'offre, il nous a été signalé que suivant la constatation de la nature forestière, il y aurait probablement des dégagements à faire pour retrouver des bornes, travaux qui pourraient être faits par nos employés communaux. Etaient également compté le travail de la commission d'aménagement ou des membres de la commune. A cet effet, il n'y aura pas de frais puisqu'il était le seul représentant de la commune pour cette constatation.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole aux différents représentants des groupes :

Unité communale : M. Olivier Vonlanthen nous informe que le groupe « Unité communale » a accepté à l'unanimité le crédit d'investissement de Fr. 30'000.- pour la constatation de la nature forestière et un complément d'honoraires du bureau Archam SA.

Unis pour Cugy : M. Vincent Grandgirard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » avec quelques questions dont les réponses ont été données, accepte le crédit de Fr. 30'000.- pour ces travaux.

Parti socialiste : M Jean-Denis Borgognon nous informe que le Groupe « Parti Socialiste » accepte le crédit proposé par le Conseil Communal pour la constatation de la nature forestière, considérant que pour l'avancement rapide du PAL, ce travail doit être réalisé. Il relève que le Conseil Communal n'a pas attendu l'avis du Conseil Général pour mandater un bureau de géomètre afin d'effectuer ces travaux sur le terrain. Leur groupe déplore que le Conseil Communal n'ait pas choisi le même géomètre qui a effectué le remaniement parcellaire de Vesin, qui, avec ses connaissances du terrain, aurait rendu le travail plus facile. Pour ce qui est du crédit de Fr. 20'000.- pour un complément d'honoraires du bureau d'urbanisme, le groupe « Parti Socialiste » est favorable.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet le point 4.2. : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 30'000.- pour les travaux de constatation de la nature forestière et un complément d'honoraires du bureau d'urbanisme Archam SA au vote.

**Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 1    Abstention : 0**

Le crédit d'investissement de Fr. 30'000.- pour les travaux de constatation de la nature forestière et un complément d'honoraires du bureau d'urbanisme Archam SA, y compris les charges de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité.

**5.    DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 23'000.- POUR LA POSE DE PARE-BALLES SUITE A L'ASSAINISSEMENT DE LA BUTTE DE TIR A VESIN**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

DATE : 4 juillet 2012

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Marc Fontaine, Conseiller communal responsable du dicastère.

M. Marc Fontaine nous rappelle que lors de la séance du Conseil Général du 21 décembre 2011, les conseillers généraux ont accepté l'assainissement de la butte de tir en octroyant un crédit de Fr. 150'000.- au Conseil Communal. Le Conseil Communal avait volontairement séparé l'assainissement de la butte de tir de l'installation des pare-balles. Les travaux d'assainissement vont commencer en octobre et les travaux seront réalisés d'ici la fin novembre. Du fait que les entreprises se trouvent sur place, le Conseil Communal propose de réaliser l'installation des pare-balles dont le coût est de Fr. 23'000.- auquel la société de tir de Cugy-Vesin participe, selon discussion, à hauteur de 50%, soit un montant à charge pour la commune de Fr. 11'500.-.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole aux différents représentants des groupes :

Unité communale : M. Pierre-André Grandgirard rappelle que la pose des pare-balles au stand de tir de Vesin suite à l'assainissement n'avait pas été prévu dans le crédit d'investissement de Fr. 150'000.-. Le montant de Fr. 23'000.- représente un coût unique auquel participe de manière importante, 50%, la société de tir. Compte tenu de l'obligation de mettre à disposition une ligne de tir, notre commune a la chance de posséder à la fois une société de tir active et un stand de tir bénéficiant d'un emplacement idéal. Une location de stand aux Avanturies à Payerne s'avèrerait nettement plus onéreux. Au vu de ces différents arguments, le groupe « Unité communale » recommande, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter le crédit d'investissement de Fr. 23'000.- et le recours à l'emprunt si nécessaire.

Unis pour Cugy : M. Laurent Overney nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné la demande de crédit d'investissement de Fr. 23'000.- pour la pose de pare-balles suite à l'assainissement de la butte de tir et est favorable à ce crédit et propose d'accepter ce crédit de Fr. 23'000.-.

Parti socialiste : M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le Groupe « Parti Socialiste » refuse l'octroi d'un nouveau crédit demandé par le Conseil Communal pour la construction de pare-balles pour la ciblerie. Il estime que le montant de Fr. 150'000.- est suffisant à l'assainissement de la butte de tir et à la construction de pare-balles. De plus, on ne sait pas si la société de tir va participer au coût du montant car cela n'a pas encore été voté à l'assemblée de la société de tir.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole au président de la Commission financière pour son rapport.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que le préavis de la commission financière est favorable. Il s'agit de la suite logique après les travaux d'assainissement qui débiteront cet automne. Les lignes de tir seront fonctionnelles au printemps 2013. Il faut relever que la Société de tir prend en charge le 50 % des travaux, soit un montant de Fr. 11'500.--. Donc, il restera à charge de la commune le solde de Fr. 11'500.-- pour les pare balles. En conclusion, la Commission Financière ne souhaiterait pas devoir donner trop souvent de préavis pour des crédits en cours d'année. Tous les crédits devraient être demandés lors de la présentation annuelle du budget.

DATE : 4 juillet 2012

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet le point 5 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 23'000.- pour la pose de pare-balles suite à l'assainissement de la butte de tir de Vesin au vote.

**Vote :**

**Approbation : 25    Avis contraire : 5    Abstention : 0**

Le crédit d'investissement de Fr. 23'000.- pour la pose de pare-balles suite à l'assainissement de la butte de tir de Vesin y compris les charges de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité.

Avant de passer à la présentation des différents rapports des commissions, M. le Président Jean-Gabriel Meylan nous informe que différentes discussions intercommunales en rapport avec des thèmes traités dans nos commissions ont lieu au niveau de notre exécutif. Ces débats doivent bien évidemment avoir lieu et ont rythme différent selon les commissions. Afin que les conseillers généraux qui siègent dans les dites commissions aient une vue d'ensemble complète et puissent valider ou invalider les orientations et dans tous les cas faire les réflexions adéquates, il est nécessaire que celles-ci soient informées de manière complète et rapide de l'avancée des travaux de notre exécutif.

**6.    RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SALLE POLYVALENTE**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, Il donne la parole à M. Claude-Alain Mast, Président de la commission de la salle polyvalente.

M. Claude-Alain Mast nous informe que la commission pour l'assainissement de la salle polyvalente s'est rencontrée à 5 reprises durant ces 8 derniers mois. Il est à noter que seules 2 absences excusées ont été relevées durant ces séances. Cela met en évidence l'engagement de chaque membre et leur intérêt pour ce dossier. Le mandat de la commission était clair pour ses membres. Il s'agissait de prendre connaissance du dossier existant, de choisir une variante, de proposer une suite à donner au projet.

La commission a pris connaissance des diverses études datant de 2009 effectuées par le bureau Chuard et Colliard à Payerne ainsi que du bureau Eco-Consult à Magnedens. Elle a longuement étudié les différentes variantes proposées dans ces études. De plus, les membres de la commission ont effectué une vision locale du bâtiment afin de juger à quel point certains travaux devenaient urgents d'être faits. Trois variantes sont ressorties des études de la commission :

- L'assainissement au coup par coup, ce qui revient à dire de n'effectuer que le minimum de travaux comme le changement de la baie vitrée, de changer le chauffage, etc.
- Assainissement complet du bâtiment. Le coût de cette variante se monterait à quelques Fr. 1'500'000.- mais n'apporterait aucune plus-value sur le point fonctionnel.
- Assainissement et agrandissement du bâtiment. Le coût estimé en 2009 se montait à Fr. 1'872'000.-. Cette variante permettrait de disposer d'un bâtiment répondant au développement communal et qui nous permettrait de faire des économies énergétiques importantes d'environ 25% avec une surface augmentée de 40%. Elle répondrait également à certaines normes de sécurité actuellement inexistantes telle que sortie de secours.

La commission est consciente de la capacité financière restreinte de la commune. Cependant, les membres de la commission ont fait abstraction de ce point afin de pouvoir étudier au mieux les besoins fonctionnels, sécuritaires et économiques.

DATE : 4 juillet 2012

La démographie grandissante de notre commune nous fait dire qu'il faudra offrir des infrastructures attrayantes, d'où une mise à jour de notre salle polyvalente. Compte tenu de l'âge avancé de cette salle, le report à long terme de certains travaux n'est plus possible. Certaines rénovations auraient déjà dû avoir lieu. D'autre part, le report de l'assainissement induit une augmentation des coûts du fait de l'inflation, actuellement de 5% par année. Pour exemple, le montant devisé en 2009 pour l'assainissement et l'agrandissement qui se montait à Fr. 1'872'000.- passerait à environ Fr. 3'200'000.- en 2020. De plus, il faut relever l'aspect sécuritaire qui doit inciter à des améliorations rapides.

Enfin, nous estimons qu'il est à éviter absolument d'arriver à une situation d'urgence et de se retrouver devant des faits accomplis. Tous les membres de la commission sont d'avis que la meilleure variante consiste en l'assainissement et l'agrandissement de notre salle polyvalente. Le projet et les devis devront être adaptés aux besoins du moment et les travaux devraient être entrepris dans un laps de temps relativement court, soit au plus tard dans les 5 ans. La suite à donner au projet se compose de 4 points.

- 1) Intégrer les coûts des travaux dans la planification financière en fonction de l'année de réalisation.
- 2) Nommer une commission de bâtisse.
- 3) Planifier un crédit pour une étude complémentaire afin de pouvoir déterminer le montant global de l'investissement.
- 4) Limiter les frais d'entretien en attendant la réalisation du projet, ce que le Conseil Communal fait déjà depuis quelques années.

Pour finir, M. Mast remercie tous les membres de cette commission. Durant toutes les séances, il relève la qualité du travail effectué ainsi que l'engagement de chacun. Les discussions étaient toujours ouvertes et franches et c'est ainsi que la commission a pu arriver à une proposition d'assainissement de notre salle maintenant quadragénaire. Elle a essayé de faire au mieux ce qui était demandé et a été assez claire et précise dans ce rapport que vous aurez certainement parcouru attentivement.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan le remercie et passe la parole à Mme Nadia Savary, Syndique.

Mme Nadia Savary, au nom du Conseil Communal, remercie les membres de la commission pour leur travail et pour le respect du mandat attribué. Ce rapport ne se distancie pas du rapport de 2009 et ce n'était pas le but mais il était important que les personnes de cette commission réalisent plus en détail l'état de la salle et de tenir compte de certains paramètres afin de faire des propositions sur les mesures à prendre et de la suite à y donner. Bien entendu, le Conseil Communal s'engage à tenir compte, dans la mesure du possible, des éléments présentés ressortant du rapport mais il tiendra compte aussi des réflexions des conseillers généraux. Pour le Conseil Communal il est important de pouvoir sentir la tendance qui se dégage du Conseil Général. Suite au rapport et aux débats de ce soir, le Conseil Communal décidera de la suite à donner au rapport qui aura une influence sur la planification financière en septembre. C'est sur ces considérations que le Conseil Communal prend acte de ce rapport.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan la remercie et passe la parole aux conseillers généraux.

Mme Vanessa Currat relève que dans les autres rapports il est fait mention de la possibilité d'attendre les résultats de ce qui se passera avec les discussions sur une éventuelle fusion des communes et s'étonne que rien ne soit mentionné dans ce rapport. Il est mentionné dans celui des écoles et il est important de savoir pourquoi on veut agrandir. D'autre part, sur les suites à donner, il est fait mention de nommer une commission de bâtisse. A partir de quand devra-t-elle être nommée et pour y faire quoi et quels seront les membres de cette

DATE : 4 juillet 2012

commission ? Pour ce qui est de limiter les frais d'entretien, comme indiqué par Mme la Syndique, cela fait des années que les frais sont limités donc ce n'est plus limiter les frais mais entretenir un minimum cette salle.

M. Claude-Alain Mast répond qu'en ce qui concerne les discussions intercommunales, il relève qu'en ce qui concerne l'évolution de la commune, lorsque le rapport a été établi au mois d'avril, la commission n'avait pas connaissance des besoins en école et de ce qui se passait en dehors de notre commune. Pour ce qui est de la commission de bâtisse, cela dépendra de la planification financière, à savoir sur quelle année on prévoit agrandir ou assainir la salle polyvalente. Pour ce qui est des membres, cela n'a pas encore été défini mais il serait toutefois souhaitable que les membres de la commission en fasse partie puisqu'ils ont connaissance de ce dossier.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous fait part de ses considérations sur ce rapport. Il a pris connaissance avec attention du rapport sur l'assainissement de la salle polyvalente fait en 2009 par le bureau d'architecture Chuard et Colliard SA. Ce rapport précise que le bâtiment et ses éléments structurels sont en bon état général. Cette salle donne encore entière satisfaction à la population de nos 2 villages et est suffisamment grande pour le 99% des manifestations qui s'y déroulent. A son avis, il n'est pas nécessaire d'envisager dans un proche avenir son agrandissement. La principale raison, et le rapport de la commission le confirme, les moyens financiers font défaut et d'autres investissements, plus indispensables que celui-ci, seront nécessaires avant de penser à ces améliorations. Tout le monde serait d'accord d'agrandir ce bâtiment si nos moyens financiers étaient sans limite mais ce n'est pas le cas. Il faut réaliser ce que l'on peut faire et pas ce que l'on aimerait faire. Le chauffage est en fin de vie puisque la chaudière a plus de 40 ans. Le remplacement de la chaudière par du matériel récent permettra, par des réglages, de générer des économies d'énergie. Pour ce qui est des fenêtres, leur remplacement devient indispensable. Il est donc nécessaire de demander des devis pour ces travaux urgents et de les planifier dans un prochain budget. Nous sommes donc contraints d'entretenir cette salle au coup par coup et de remettre à beaucoup plus tard les propositions de la commission.

M. Jonathan Bersier voit 2 possibilités pour la salle polyvalente, soit on rénove ou alors on agrandit. Il est clair que l'on peut faire avec la salle actuelle ; cependant si on utilise cette salle pour le sport, elle est trop petite. Si on veut que cette salle serve pour des activités sportives, il faut s'en donner les moyens. Il faut également penser à nos enfants en leur laissant la possibilité de faire du sport.

M. Dominique Torche rejoint les propos de M. Jean-Pierre Grandgirard. Il faut savoir ce que l'on veut, et cela Mme la Syndique l'a bien relevé. Il se dit étonné du manque de réactions de la part de ses collègues et précise que le Conseil Communal a besoin de sentir ce que les conseillers généraux veulent. Il est donc très important ce soir de démontrer le point de vue du Conseil Général afin de donner une direction au Conseil Communal. Pour cela il est tout à fait d'accord avec les propos de M. Grandgirard car il y a des priorités à donner dans la commune et il appartient au Conseil Général de les donner. Pour ce qui est de l'intervention de M. Jonathan Bersier, si on n'avait pas la salle de sport à côté, on aurait les moyens d'investir dans cette salle. La commune a fait beaucoup, avec la salle de sport, pour les gymnastes et le football et la salle polyvalente n'est pas forcément et surtout pas destinée pour faire du sport, de la gymnastique ou du football.

M. Vincent Grandgirard reste un peu sur sa faim avec le rapport reçu. Il est un peu déçu des bases données qui sont sensées étayer les propositions faites par la commission. Exemples : l'évolution démographique faite pour Cugy 2000 habitants dans les 20 prochaines années repose sur pas grand-chose, dans tous les cas cela ne repose pas sur

DATE : 4 juillet 2012

l'objectif émis dans le cadre du PAL. Les contraintes temporelles, par exemple, les conséquences financières à 5% par année, les problèmes liés à l'assainissement au coup par coup, donnent un ressenti de mauvaise foi par rapport à ces problèmes. En conclusion on ne peut pas ne pas prendre en compte la capacité financière de la commune dans le choix de la variante. La commune possède déjà une salle de sport, si cela a été voté il y a quelques années c'est que la salle polyvalente ne répondait plus aux critères d'une salle de sport, la fonction de la salle polyvalente est plus culturelle. Enfin, il soutient les remarques formulées par Mme Currat au sujet des fusions de communes. On doit en tenir compte pour les futures infrastructures dont les salles polyvalentes. A son avis, on doit dans l'immédiat palier au plus urgent dans l'entretien de la salle et se donner les moyens, dans les prochaines années, pour la réfection de cette grande salle.

M. Claude-Alain Mast répond que sur l'évolution de la population, actuellement on voit qu'il y a des bâtiments en constructions, d'ici 2 à 3 ans il y aura une augmentation de la population de 150 à 180 habitants. Des zones villas vont également voir le jour, c'est pour cela qu'on peut voir à 2020 environ 2000 habitants. Concernant l'augmentation de 5% d'inflation sur les coûts, c'est le bureau Chuard et Colliard SA qui nous a fourni ce chiffre, en connaissance de cause puisque ce sont eux qui travaillent avec les maîtres d'état. D'autre part, en parlant d'augmentation de la démographie, si l'on fusionne, il y aura encore plus de population, donc il faudra une plus grande salle.

M. Jonathan Bersier vient sur la notion de salle polyvalente, cela veut dire, salle pour les sociétés, salle de sport. Si on prend la salle de sport et la salle polyvalente, ces deux salles sont occupées à 90% pour le sport. Il précise également qu'au niveau fonctionnel, la cuisine est petite et pas pratique lorsqu'il faut organiser des manifestations.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan, au vu des interventions des conseillers généraux, relève que l'on perçoit la problématique des études concernant le bâtiment par rapport à la problématique concernant les investissements. Egalement quelques ressentiments négatifs par rapport au résultat de la commission qui selon lui au niveau vocabulaire n'est pas très loin du ressenti général. Il prie par conséquent le Conseil Communal en charge du dossier de prendre en considération les avis du Conseil Général et de les intégrer dans sa compilation définitive.

## **7. RAPPORT INTERMEDIAIRE DE LA COMMISSION DES ECOLES**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, Il donne la parole à Mme Marielle Corboz, Présidente de la commission des écoles.

Mme Marielle Corboz nous présente le rapport intermédiaire de la commission des écoles. Sur demande du Conseil Communal, la commission des écoles s'est constituée en séance du Conseil Général du 12 octobre 2011. Elle est composée de 7 membres dont 2 représentants du conseil communal, M. Claude-Alain Mast et Mme Marielle Corboz, 1 représentant de la commission financière, M. Olivier Vonlanthen, 1 représentant de la commission scolaire, M. Jean-Sébastien Rey et 3 représentants issus de chaque groupe du Conseil Général, soit Mme Marie-Claude Borgognon, M. Pascal Bersier et M. Dominique Torche. La commission s'est réunie à 3 reprises en présence et avec la participation du président du Conseil Général en place.

Le mandat de la commission a été défini comme suit :

DATE : 4 juillet 2012

- 1) Prendre connaissance des études intercommunales de fusion des cercles scolaires préexistantes.
- 2) Rentrées 2012/2013 : anticiper l'ouverture d'une à 2 nouvelles classes.
- 3) Optimiser le fonctionnement de notre cercle scolaire.
- 4) Etude de 2 variantes : variante communale et intercommunale.

1) Etudes intercommunales

Lors de la précédente législature, une seule étude intercommunale de fusion des cercles scolaires des communes de Cugy, Fétigny, Ménières et les Montets a été réalisée en automne 2010. Chaque membre de la commission ainsi que les 2 présidents successifs du Conseil Général en ont pris connaissance. Composée de membres des 4 exécutifs communaux, d'un membre de la commission scolaire de chacun des 3 cercles et du responsable d'établissement du cercle scolaire les Montets/Nuvilly, cette étude s'est interrompue par le retrait des communes de Fétigny et Ménières qui ne souhaitaient plus participer à cette étude d'éventuelle fusion.

2) Rentrée scolaire 2012/2013

A la prochaine rentrée scolaire, le cercle de Cugy-Vesin accueillera 39 élèves dans ses deux classes enfantines et 125 élèves dans ses 6 classes de primaire. La limite d'effectif pour l'ouverture d'une nouvelle classe se situe à 45 élèves pour les enfantines et 128 élèves pour le primaire. En conséquence, aucune ouverture de classe n'est prévue pour la rentrée 2012/2013.

3) Optimiser le fonctionnement de notre cercle scolaire

Pour l'heure, « optimiser » semble pour la commission un objectif irréalisable au vu de notre connaissance du dossier actuel. Ainsi la commission des écoles a décidé de rebaptiser ce point en « réflexions sur le fonctionnement de notre cercle scolaire ». Deux documents écrits ont motivé la décision de la commission à savoir :

La convention de fusion entre la commune de Cugy et la commune de Vesin du 31 mars 2004 et l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 mars 2006. L'article 18 de la convention de fusion précise que « sur le plan de l'école infantine et primaire, la nouvelle commune formera un seul cercle scolaire avec les communes de Les Montets et Nuvilly, selon les délais convenus avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, sous réserve de la conclusion d'une convention à passer entre toutes les communes concernées ». La commission des écoles a pris connaissance de ce document écrit, et après en avoir discuté, propose au Conseil Communal de faire abroger l'article 18 de cette convention de fusion. D'autre part, l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 mars 2006 stipule que : « Les communes de Les Montets, Nuvilly et Cugy peuvent maintenir deux cercles scolaires pour les 6 prochaines années mais ont l'obligation d'organiser un nouveau cercle scolaire pour le rentrée 2012/2013 ». la commission a également pris connaissance de ce document écrit, et après en avoir discuté, propose au Conseil Communal de ne pas y accorder trop d'importance, car d'une part la fusion des cercles scolaires comme proposée est inapplicable et d'autre part, une nouvelle loi scolaire se prépare. Cette dernière rendra probablement caduc l'article 18 de la convention de fusion et l'arrêté du Conseil d'Etat. A noter que la restructuration des cercles scolaires sera revu à la hausse on parle de 10 classes et 200 élèves au minimum, celle-ci devra être effective d'ici 2 à 3 ans. Toute fusion des cercles scolaires semble donc prématurée sans plus de précision. La commission des écoles suppose qu'avec l'arrivée de cette loi scolaire et son application que le cercle scolaire de Cugy-Vesin aura suffisamment de classes et d'élèves pour garder son indépendance. Par conséquent, la commission des écoles est favorable au maintien de la variante communale.



DATE : 4 juillet 2012

4) Situation actuelle

En ce qui concerne les effectifs, ces derniers sont stables voire en légère diminution mais il faut tenir compte des constructions d'immeubles en cours. Dans les prochaines années il faudra prévoir une augmentation des effectifs. Bien qu'il soit difficile de prévoir le nombre d'enfants qui vont arriver dans notre commune, il faut prévoir l'ouverture d'une à 2 classes pour les prochaines années. Concernant les locaux, le cercle scolaire possède 6 classes à Cugy et 2 classes à Vesin. Il n'y a pas de possibilités de créer de nouvelles salles de classes dans ces 2 bâtiments.

5) Etude de 2 variantes : communale et intercommunale

Variante communale : au vu de la situation financière de notre commune, aucune certitude au niveau des cercles scolaires et en attente de réponses avec la nouvelle loi scolaire, discussions sur les éventuelles fusions de communes, il est trop tôt pour envisager la construction d'un bâtiment scolaire. L'ouverture d'une à 2 classes sera probablement nécessaire d'ici 1 à 2 ans. Sans possibilité de créer de nouvelles salles de classes dans les bâtiments scolaires existants, la solution d'implantation de pavillons scolaires provisoires pour une période de 6 à 10 ans est à prévoir. La commission des écoles rend attentif le Conseil Communal de ne pas oublier de prévoir leur emplacement et de prendre contact avec les propriétaires des terrains concernés.

Il apparaît également à la commission qu'à moyen et long terme, la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Cugy est indispensable. La construction devra avoir lieu durant la prochaine législature. La commission propose de reprendre le sujet à la fin de la législature actuelle. Elle demande au Conseil Communal de réfléchir sur un possible emplacement pour ce nouveau bâtiment scolaire. En parallèle à la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, la commission mentionne qu'il faudrait envisager de centraliser l'ensemble des classes sur un seul site et donc de fermer les classes de Vesin.

Variante intercommunale : la commission intercommunale des écoles de Cugy, Les Montets et Nuvilly est constituée uniquement de membres des exécutifs communaux. Les deux conseillers communaux présents dans la commission communale des écoles en font partie. La commission des écoles, en l'état actuel des informations à disposition de la commission ne peut statuer convenablement sur le point. En effet, il leur manque encore des réponses notamment les décisions qui seront prises dans le cadre de la nouvelle loi scolaire et qui nécessiteront ou pas une fusion des cercles scolaires, tout comme il faudra tenir compte des tendances de fusion de communes souhaitées par M. le Préfet. En l'état, la commission intercommunale des écoles s'est réunie à 2 reprises. 4 variantes en fonction des sites possibles ont été retenues et il est prévu de les étudier en fonction des critères suivants : l'effectif actuel des élèves et celui à 5 ans, les bâtiments et locaux annexes, les transports et les finances. L'accueil extrascolaire sera intégré dans chaque variante de cette étude. Actuellement, nous en sommes au stade du recueil de données. Dès lors, pour l'instant, la commission intercommunale a suspendu ses séances de travail en attendant l'annonce du plan de fusion des communes souhaité par M. le Préfet et de l'accueil que ce projet recevra des communes incluses dans ce plan de fusion.

5. Suite à donner

La commission des écoles propose de suspendre pour l'instant ses séances de travail et de réactiver cette même commission lorsque les données de la nouvelle loi scolaire seront définitives et que les autres informations concernant les projets de fusion seront précisées ce qui devrait permettre, avant la fin de cette législature, d'initier et de lancer un projet concret et adapté aux besoins de construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Pour terminer, Mme Marielle Corboz remercie l'ensemble des membres de la commission des écoles qui ont participé à l'élaboration de ce rapport.

DATE : 4 juillet 2012

M. le Président Jean-Gabriel Meylan la remercie et passe la parole à Mme Nadia Savary, Syndique.

Mme Nadia Savary, au nom du Conseil Communal, remercie les membres de la commission pour leur travail et pour le respect du mandat attribué, tout en sachant qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire et que le mandat n'a pas pu aboutir, en conséquence de différents paramètres que nous comprenons. Ce rapport dénote la difficulté de prendre certaines décisions alors que l'on se trouve encore face à de nombreux points d'interrogation : nouvelle loi scolaire et fusion. On se trouve devant l'inconnu et on a de la peine à aller de l'avant, alors que l'on sait que c'est un dossier des plus urgents pour notre commune. Le Conseil Communal prend acte de ce rapport intermédiaire et il est indispensable de réactiver cette commission dès que le projet de loi scolaire sera sous toit. Toutefois, même si cette durée devait se prolonger et les inconnus persister, on devra un moment donné prendre les rennes de ce projet pour aller de l'avant, plus en détail, et ceci avant la fin de la législature.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan la remercie et passe la parole aux conseillers généraux.

Mme Vanessa Currat est d'accord avec les 2 premiers points de la suite à donner. Elle s'étonne toutefois, face à autant d'inconnus, que l'on commence déjà à lancer avant la fin de la législature un projet concret concernant la construction d'un bâtiment scolaire. Au vu du rapport concernant l'agrandissement de la salle, sur le projet des écoles, on se dit déjà prêt à construire un nouveau bâtiment. Concernant la situation actuelle, il est mentionné qu'il n'y a pas de possibilité de créer de nouvelles salles de classes dans les bâtiments existants. Cela la surprend un peu pour Vesin. En effet, connaissant l'état du bâtiment et du fait qu'il y a uniquement une classe au rez-de-chaussée, est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité de créer une salle de classe au premier étage et également dans le bâtiment racheté par la commune (maison Oberson). Est-ce que cela a été envisagé ? Elle se dit surprise de constater, que malgré les inconnus, il semblerait qu'il y ait déjà une position concrète qui va dans le sens de la construction d'un bâtiment scolaire. Elle relève encore une fois qu'il y a des priorités notamment les finances. D'autre part, est-ce plus économique de tout centraliser sur Cugy ? Elle aimerait bien avoir un rapport étayé pour savoir l'économie entre la création de salles à Vesin ou à Cugy et la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Mme Marielle Corboz répond qu'en ce qui concerne la décision de reprendre ce projet avant la fin de la législature, c'est une proposition de la commission des écoles. Effectivement si l'on parle des finances, au niveau des transports, l'ouverture d'une nouvelle classe à Vesin engendrerait des coûts au niveau des transports scolaires. D'autre part, d'un point de vue pédagogique et au niveau enseignement c'est beaucoup plus efficace si l'ensemble des niveaux se trouve sur un même site. Concernant la création de nouvelles salles de classes dans les bâtiments existants, cela a également un coût et si l'on doit un jour construire un nouveau bâtiment scolaire, que fait-on de ces salles de classes ? D'autre part, en ce qui concerne la création de salles de classes, il y a des normes à respecter et il semblerait que la maison de Mme Oberson soit petite pour cela.

M. Jean-Pierre Grandgirard a pris connaissance avec attention du rapport de la commission des écoles, lequel relève de façon précise la situation actuelle. Quelque soit la variante qui sera retenue, communale ou intercommunale, le site scolaire de Cugy sera maintenu. Il faudra de toute façon l'entretenir et sans doute l'agrandir. Il souscrit à la proposition de la commission qui demande de réfléchir sur l'emplacement probable d'un nouveau bâtiment scolaire et de prendre des contacts éventuels avec les propriétaires concernés. Pour le proche avenir et en cas de nécessité, l'implantation d'un voire 2 pavillons scolaires reste la

DATE : 4 juillet 2012

seule solution envisagée. Pour l'instant il n'y a qu'à suivre attentivement l'évolution du nombre d'enfants en âge de scolarité, attendre les données de la nouvelle loi scolaire ainsi que les directives de l'état concernant les fusions des cercles scolaires.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan rappelle qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire où chaque groupe est représenté par un membre. Il demande à chaque groupe de faire part de ses remarques ou réflexions à la commission des écoles pour le rapport final.

## **8. RAPPORT INTERMEDIAIRE DE LA COMMISSION DECHETTERIE**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, Il donne la parole à M. Marc Fontaine, Président de la commission déchetterie.

M. Marc Fontaine nous présente le rapport intermédiaire de la commission déchetterie et nous informe que cette dernière s'est réunie 4 fois depuis sa constitution en octobre 2011. La première étape a été la visite de déchetteries, ensuite la prise de premières mesures afin de réduire les coûts, puis l'étude de plusieurs variantes et pour terminer, la suite à donner au projet.

### Visite des déchetteries

- la Commune de Cugy est meilleure en matière de tri des déchets ; plus stricte
- nous avons du retard au niveau des infrastructures
- nous devons réaliser des économies si petites soient-elles

Certaines mesures d'économies ont déjà été mises en place ; ces dernières ont été publiées dans le dernier journal d'informations communales.

### Variante communale site actuel de Vesin

Avantages : site existant qui pourrait être agrandi  
terrain communal  
les infrastructures techniques sont à proximité  
site discret

Inconvénients : routes d'accès non adaptées  
coût des accès élevé  
proximité du voisinage et de la forêt  
surface limitée pour une extension intercommunale

Une rencontre a eu lieu avec le Conseil Communal de Les Montets pour étudier différentes possibilités de variantes intercommunales.

### Variante intercommunale site Grange-de-Vesin

Avantages : proche du site existant sur la commune des Montets  
réfection et élargissement en cours de la route d'accès  
coût de la route d'accès peu élevé

Inconvénients : distance par rapport à la commune de Cugy  
épuration à réaliser

### Variante intercommunale site terrain privé à côté terrain de football de Montet

Avantages : coûts des adaptations du site  
épuration, électricité et eau à proximité  
surface à disposition pour le développement de projets communs

DATE : 4 juillet 2012

Inconvénients : convention d'échange de terrain avec le propriétaire  
intégrer le site dans la révision du PAL (création d'une zone d'intérêt général)  
visuel à l'entrée du village de Montet

Variante intercommunale site terrain de football de Montet

Avantages déjà en zone d'intérêt général  
surface à disposition pour le développement de projets communs  
coût des adaptations du site  
épuration, électricité et eau à proximité  
position en retrait du bord de la route car construction sur la partie nord-est du terrain de football.

Inconvénients : discussion avec le FC Cugy-Montet pour la libération du site. Le Conseil communal a eu une discussion avec le FC Cugy-Montet lequel doit nous rendre une réponse à ce sujet  
visuel à l'entrée du village de Montet

Suite à donner au projet

La commission est favorable au développement d'une variante intercommunale aussi bien sur le terrain de football que sur le terrain voisin. La commission est favorable à la poursuite des discussions engagées par les conseils communaux. L'objectif est de réaliser notre projet commun pour 2014 en fonction de nos capacités financières.

Il précise que le site de la commune de Cugy n'est pas aux normes et elle devra être fermée rapidement.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan le remercie et passe la parole à Mme Nadia Savary, Syndique.

Mme Nadia Savary, au nom du Conseil Communal, remercie les membres de la commission pour leur travail et pour le respect du mandat attribué, tout en sachant qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire et que le mandat n'a pas pu aboutir à cause de certains paramètres. Par contre, au vu de l'avancement du travail de la commission et des éléments présentés, les réflexions du Conseil Communal rejoignent celles de la commission concernant la suite à donner mais privilégie toutefois la variante intercommunale sise sur le terrain de football de Montet tout en sachant que des négociations sont toujours en cours. Le Conseil Communal prend donc acte de ce rapport et espère un aboutissement du mandat de la commission en fin d'année 2012.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan la remercie et passe la parole aux conseillers généraux.

M. Jacques Bersier est favorable à une déchetterie intercommunale. Au niveau économique il pense qu'il y a plus à gagner avec une déchetterie intercommunale que de rassembler les écoles. Le site de Cugy devra être fermé et le site de Vesin n'est pas approprié pour une déchetterie communale ou intercommunale. Dès lors, il donne un préavis favorable pour une déchetterie intercommunale sur le terrain de football de la commune Les Montets ce qui favorisera également de bonne relation avec nos communes voisines.

En réponse à M. Bersier, M. Marc Fontaine nous informe qu'en matière d'investissement, un projet avait été fait en 2008 qui s'élevait à environ Fr. 600'000.- pour une nouvelle déchetterie. Si on peut partir à deux communes, le montant à notre charge pourrait s'élever à environ Fr. 300'000.-.

DATE : 4 juillet 2012

M. Jean-Pierre Grandgirard a examiné le rapport de la commission déchetterie qui à son avis pose beaucoup de questions de la part du Conseil Général. Il est mentionné dans ce rapport que depuis la fusion, la commune dispose de 5 sites pour y déposer ses déchets. Ne faudrait-il pas, dans un premier temps, restreindre ce qui existe aujourd'hui ? Concernant le site de la Grange-des-Bois, il est dit qu'il n'est plus conforme et que la Préfecture fait pression pour le fermer. Le site de Vesin non plus n'est pas conforme. Il en est de même pour celui situé à l'ancien abattoir de Cugy. Avant qu'une nouvelle déchetterie voit le jour, il faudrait d'abord rationaliser nos sites qui pourrait, dans un premier temps, être la suppression d'un des deux compacteurs qui coûtent près de Fr. 24'000.- par année pour la location. Supprimer le site de l'ancien abattoir et concentrer tous les déchets sur un seul des sites restant que ce soit celui de Cugy ou celui de Vesin. D'autre part, il ne comprend pas pourquoi la commune s'est équipée de 2 machines pour écraser les boites de conserves, une pour Cugy et une pour Vesin. Où se trouve l'économie ? Il est peut être temps de repenser au petit confort de chacun en rationalisant chez nous d'abord et en entérinant la fusion communale au niveau des déchetteries. Comment convaincre les citoyens de notre commune à se déplacer dans une déchetterie dans un autre village alors que nous n'avons pas le courage de faire de l'ordre chez nous. En ce qui concerne la déchetterie intercommunale, il ne pense pas que le site se trouvant entre Cugy et Montet soit raisonnable. Cette situation en bordure de la route cantonale, en entrée de village, à proximité de la buvette du FC de Cugy-Montet, fréquemment utilisée par des familles, n'est pas l'idéal pour l'implantation d'une déchetterie. Il est d'avis que la création d'une nouvelle déchetterie n'est pas de première urgence et est persuadé que d'autres solutions verront le jour ces toutes prochaines années. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir cet investissement ces prochaines années et d'améliorer ce qui existe.

M. Marc Fontaine répond qu'en ce qui concerne les 5 sites et la rationalisation, il est vrai que c'est l'objectif de la commission de ramener sur un site. Pour ce qui est des déchetteries actuelles, celle de Vesin est légalisée et pas celle de Cugy. Concernant les compacteurs, l'idée de la commission était de supprimer un des deux compacteurs mais la commission a voulu, dans un premier temps, aller au bout de ces réflexions. Quant au machines à écraser les boites de conserves, du fait que l'on a deux sites de déchetteries, il semblait nécessaire que chaque site possède cette machine, l'investissement est de Fr. 600.-. Concernant le site à l'entrée du village de Montet, il y a des possibilités de fermeture de la déchetterie afin qu'elle soit cachée.

M. Pierre-André Grandgirard relève que le sujet de la déchetterie est un point sensible, cette dernière ayant un côté social et il pense qu'un site intercommunal est nécessaire pour l'avenir. Si faut améliorer nos sites, il serait judicieux de le faire d'une manière intercommunale. Si on regarde le côté social, cela peut être également un moteur de collaboration. Avant de fusionner nous aurions déjà des infrastructures communes. Quant au site, sur le terrain de football de Montet, il lui paraît optimal. Malgré la proximité de la buvette du foot, il peut être fermé par de la végétation. Le trafic des véhicules, important pour une déchetterie, paraît également optimal avec la route cantonale et une route d'accès très courte. Le site se trouverait entre les villages de Cugy, Vesin et Montet, et, allons savoir, en cas d'une fusion, le site serait relativement centralisé. De plus, sur ce site, ou dans les environs de ce site, on pourrait envisager, pour le futur, l'extension d'autres services intercommunaux comme la voirie ou les pompiers.

M. Marc Fontaine le remercie pour ses propos et pense que ce sont des projets communs comme ceux-ci qui peuvent amener à une fusion. Si on décide d'investir dans nos déchetteries actuelles et que dans 5 ou 6 ans on fusionne, on aura investi de l'argent dans le vide.

DATE : 4 juillet 2012

Mme Vanessa Currat partage le sentiment de M. Grandgirard et de M. Fontaine. D'ailleurs, elle souhaiterait que cette intercommunalité soit également pour d'autres sujets que les déchets. Tant mieux si cela doit commencer par ça mais elle souhaiterait que cela s'applique à d'autres projets.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan rappelle encore une fois qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire, tous les groupes sont représentés dans cette commission. Toutes les idées ou réflexions sont les bienvenus et sont à transmettre pour faire avancer le dossier. Il précise que les crédits d'investissements feront partie d'une future planification financière et seront soumis à un vote.

## **9. INFORMATIONS COMMUNALES**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

Mme Marielle Corboz donne quelques informations sur l'enquête sur les besoins en place d'accueil préscolaire et extrascolaire. Sur 112 questionnaires envoyés, 70 nous ont été retournés soit un très bon taux de participation de 62,5%. Afin d'étudier en détail les résultats de ce questionnaire et la suite à y donner, une rencontre est prévue avec Mme Plancherel, responsable du projet au Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse, la semaine prochaine. Un rapport sera élaboré ; les résultats, leur interprétation et la suite à donner seront communiqués lors de la prochaine séance du Conseil Général et paraîtront sur le site internet de la commune, tout comme dans le prochain « Lien ». Elle relève que 28 personnes ont répondu positivement à la question d'un intérêt à participer à un projet d'accueil extrafamilial que ce soit dans la phase de conception, élaboration du projet, ou dans le temps qu'elles pourraient consacrer à sa mise en application (devoirs, heures de présence pendant les heures d'accueil, cuisine, aide aux devoirs). C'est la preuve qu'il existe un grand dynamisme dans notre commune.

M. Alain Bürgy répond à la demande reçue de Mme Vanessa Currat au sujet du trafic poids lourd, la nuit, dans le village de Vesin, ainsi qu'une zone 30 km/h. Suite à la séance du CG du 25 avril dernier, le Conseil Communal a adressé un courrier à l'attention de la Police cantonale leur demandant d'effectuer des contrôles de vitesses et réglementation sur la circulation des poids lourds la nuit sur le tronçon route cantonale traversant le village de Vesin. On leur demande également de nous faire parvenir les statistiques des contrôles. Un courrier a également été adressé au Service de la mobilité leur demandant la procédure à suivre pour une limitation de vitesse à 30 km/h sur le tronçon route cantonale traversant le village de Vesin. Nous avons reçu la réponse dernièrement qui nous demande de consulter l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001 ainsi que différentes brochures sur la prévention des accidents. Nous sommes rendus attentifs que les zones 30 sont rarement respectées si elles ne sont pas accompagnées d'autres mesures de modération du trafic. Un concept général doit être élaboré par un bureau d'ingénieurs spécialisé en trafic et ceci pour l'ensemble du territoire de la commune. Par rapport à ces courriers, le Conseil Communal en a pris connaissance mais n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

Mme Vanessa Currat remercie M. Bürgy pour sa réponse mais précise qu'en ce qui concerne la zone 30, c'était juste une possibilité qu'elle avait évoquée. Ce qu'elle avait demandé c'était la possibilité d'examiner avec le canton la limitation de la circulation des camions la nuit. Pour la zone 30, cela rentrait dans le cadre du PAL.

DATE : 4 juillet 2012

M. Alain Bürgy répond que c'est une mesure de police et la commune n'a pas de moyen de pression si les camions ont une autorisation de circulation la nuit.

Mme Vanessa Currat propose de voir avec le canton car il existe des moyens pour interdire certaines routes aux camions et d'autres uniquement aux camions la nuit.

M. Alain Bürgy précise que c'est une route cantonale qui sert à relier des axes, notamment l'autoroute, et à sa connaissance il n'y a pas de limitation.

Mme Vanessa Currat pense qu'il existe plusieurs statuts concernant les routes cantonales, notamment route principale ou secondaire et à son avis, la route cantonale traversant Vesin n'est pas principale.

M. Alain Bürgy propose de lui répondre plus en détail lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

M. Alexandre Vonlanthen nous donne quelques informations concernant son dicastère : le chantier du Savua est terminé pour l'entreprise Grisoni. Il ne reste plus qu'à modifier le déverseur d'orage au chemin des Frossailles, et ceci se fera cet automne, une fois que toute la partie amont aura été vérifiée. L'entreprise reviendra en septembre pour effectuer le tapis final (goudron) de l'étape 1. Outre les travaux de l'entreprise Grisoni, l'adduction d'eau pour le chantier du Savua a été réalisée en grande partie, et la conduite d'eau usée votée au dernier Conseil Général n'est pas encore effectuée. Elle le sera selon le planning de chantier de la Vaudoise.

En ce qui concerne le corps de sapeur-pompier, les discussions avancent bien, vraisemblablement nous serons à même de vous informer en détail au prochain Conseil Général.

Mme Nadia Savary donne quelques informations sur le dossier de l'aérodrome. Le Département Fédéral de la défense de la protection de la population a rendu sa décision le 1<sup>er</sup> juin concernant l'approbation du règlement d'exploitation militaire et d'octroi d'allègements. Il avait été mis à l'enquête en 2009 et a occasionné des oppositions qui ont toutes été rejetées. Tout opposant a reçu la décision et peut faire recours dans un délai de 30 jours. Le Conseil Communal avait donné un préavis favorable à cette approbation mais avait fait courir son droit aux indemnités. Concernant les indemnités, c'est la commission fédérale d'estimation qui devra statuer sur les demandes d'indemnités mais ceci une fois que tout le dossier aura été approuvé et les documents validés.

Concernant le dossier de fusion, selon la loi sur les fusions, les Préfets avaient jusqu'au 30 juin pour déposer leur plan de fusion, ce qui doit être fait aujourd'hui. Une conférence de presse aura lieu le 9 juillet prochain. Dès que le plan de fusion sera connu par les communes, il incombera au Conseil Communal de prendre position sur le plan de fusion qui nous concerne et ensuite, selon les positions des différents conseils communaux, un processus démarrera. Par contre les contours du processus ne sont pas encore définis, il le seront seulement quand les communes se réuniront pour démarrer un processus.

Concernant les clés de répartitions pour le CO et les Homes, les communes d'Estavayer-le-Lac, Domdidier et Cheyres ayant refusé la clé de répartition de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale, et qu'aucune décision n'ayant pu être prise lors de l'assemblée du CO, une deuxième séance a dû être fixée pour les 2 associations. Le compromis a abouti sur une même clé de répartition pour les 2 associations, à savoir 55%

selon la population légale et 45% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal. Pour notre commune, cela représente une augmentation de 1,39% pour le CO et 0,18% pour les homes. Cette clé a été approuvée par les différentes assemblées des

DATE : 4 juillet 2012

délégués à une grande majorité et sera soumise au Conseil Général, certainement lors de la séance du 26 septembre prochain. A noter que la limite d'emprunt, quant à elle, a passé la rampe et ne sera donc pas soumise à une nouvelle approbation.

Pour terminer, elle revient sur les différentes demandes de crédit d'investissement. Le Conseil Communal est conscient que le maximum des investissements doit faire partie intégrante d'un budget. Ce n'est pas le but du Conseil Communal de mettre à chaque Conseil Général des crédits. Il s'agit de l'opportunité dans le présent. Mea-culpa, un crédit aurait pu être anticipé, c'est celui de la pose des pare-balles. Il s'agit d'opportunité dans le présent mais le Conseil Général a le choix de le refuser ou de l'accepter. Cela relève aussi d'un dynamisme de faire avancer les dossiers. Le Conseil Communal restera sensible et très vigilants quant à cette remarque du bureau du Conseil Général et de la commission financière. Par contre nous aimerions sensibiliser la commission financière à nous transmettre leur préavis dans les délais selon la loi sur les communes.

M. Bernard Grandgirard donne une information de dernière minute qui date d'aujourd'hui et qui émane du Service des biens culturels et qui concerne le recensement des biens culturels des immeubles de la commune de Cugy. En rapport avec la révision du PAL, le Service des biens culturels va procéder à la révision du recensement des biens culturels immeubles de Cugy, secteur Cugy et Vesin. Le recensement a commencé hier et va se poursuivre. Cela consiste en une prise de note et la réalisation de photos documentaires des bâtiments considérés comme biens culturels. Cet avis a été affiché aux piliers publics communaux et sur le site internet de la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-Gabriel Meylan propose de passer au point suivant.

## **10. DIVERS**

La parole est donnée aux conseillers généraux.

M. Jacques Monnard relève qu'il y a eu ce soir une adhésion au projet Cité de l'énergie et on a également parlé de déchetterie intercommunale. Il propose au Conseil Communal d'aborder le responsable de la commune de Les Montets pour leur parler de ce label, pourquoi ne pas imaginer quelque chose de plus vaste et ce notamment pour la valorisation des déchets qui fait partie du plan de route du label Cité de l'énergie.

M. Pierre-André Grandgirard nous fait part d'une remarque au sujet du stand de tir de Payerne, stand des Avanturies. Il souhaiterait savoir quelle est la raison de l'important déboisement qui a été effectué récemment, notamment le rideau d'arbres qui sépare la ligne de tir de notre commune. Ce rideau d'arbres était important pour absorber une partie du bruit des tirs.

M. Marc Fontaine répond que ces bois doivent se situer sur la Commune de Payerne. Le Conseil Communal va donc se renseigner pour la prochaine séance du CG.

L'assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie les participants à cette séance, le public ainsi que la presse et leur souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée il est 22 h 30.



DATE : 4 juillet 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Gabriel Meylan

Sylvia Bersier